AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C1439
FR0000073272-FS0594

12 août 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SAFRAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 août, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 août 2024, le seuil de 10% du capital de la société SAFRAN et détenir 42 558 355 actions SAFRAN[2] représentant autant de droits de vote, soit 9,96% du capital et 7,85% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SAFRAN sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC).
[2] Dont 7 278 521 ADR SAFRAN représentant 1 819 630 actions SAFRAN (sur la base d'un delta de 1).
[3] Sur la base d'un capital composé de 427 260 541 actions représentant 542 468 367 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.